

Le conseil de communauté s'est réuni le jeudi 15 février 2018, à 17H30 à l'hôtel de communauté à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

### **1. Adoption du procès-verbal du conseil du 21/12/2017 et du bureau du 18/01/2018**

Le conseil, à l'unanimité, valide le procès-verbal du conseil du 21 décembre 2017 et donne acte au Président du procès-verbal du bureau du 18 janvier 2018.

### **2. Approbation du projet de travaux de l'hôtel d'entreprises**

Le bureau communautaire lors de sa séance du 5 avril 2017 a validé l'étude de faisabilité du projet de création de l'hôtel d'entreprise en lieu et place de l'ancien bâtiment qui a accueilli les services de la CCPA à Penhoat pendant les travaux de l'Hôtel de communauté. La maîtrise d'œuvre du projet a été attribuée au cabinet Idea Ingenierie qui a récemment transmis le projet définitif à valider.

Le cahier des charges est respecté mais une nouvelle estimation financière fait apparaître un écart important entre le premier chiffrage du cabinet Préprogram et celui d'Idea.

En effet, ont été pris en compte dans l'estimatif du maître d'œuvre, les travaux de sécurisation du réseau électrique. La nouvelle évaluation est de 172 000 € HT.

Le chantier pourrait démarrer en mai pour une livraison du bâtiment à la rentrée prochaine.

***Unanimité du conseil de communauté***

### **3. Convention avec le Club des Entreprises Légendes Iroise Abers (CELIA)**

Le CELIA (Club des Entreprises Légendes Iroise Abers) fédère une centaine d'entreprises sur les trois EPCI (CLCL, CCPI et CCPA) autour d'actions communes de promotion de l'économie locale. Les trois intercommunalités partenaires ont souhaité uniformiser le partenariat avec le CELIA. Ainsi, il est proposé de signer une convention partenariale d'une durée de 3 ans (2017/2018/2019).

Chaque EPCI apportera une contribution financière identique à hauteur de 5000 € par an.

En contrepartie, le CELIA s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions en direction des entreprises adhérentes des trois territoires concernés en étroite collaboration avec les services économiques des collectivités.

***Unanimité du conseil de communauté***

### **4. Proposition de mise aux normes de la déchèterie de Lannilis**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2015 le bureau de communauté a décidé de la réalisation d'une étude préalable sur la mise en conformité et optimisation des déchèteries de la CCPA. Cette décision faisait écho à une mise en demeure adressée par la direction régionale de l'environnement en date du 5 mars 2015 et qui portait sur des mesures de sécurisation et mises aux normes de ces installations considérées non conformes. Le cabinet d'études Inovadia a été chargé de réaliser un audit sur les déchèteries et de proposer des scénarios visant l'optimisation des installations concernées.

Concernant la déchèterie de Lannilis, l'état des lieux réalisé dans le cadre de la phase I met en évidence des lacunes de sécurité pour les usagers et les gardiens, une saturation des quais empêchant toute mise en place de nouvelles filières de tri, la nécessité de prévoir des mises aux normes accompagnées d'extensions des déchèteries lorsque cela est possible juridiquement, matériellement et financièrement.

Dès lors, le comité de pilotage considère que la mise aux normes de la déchèterie de Lannilis est prioritaire.

Celle-ci peut se faire soit sur le site même, soit à proximité immédiate de celui-ci.

### ***Unanimité du conseil de communauté***

## **5. Edition 2018 du concours de chants « Les Tréteaux chantants »**

Les Tréteaux Chantants permettent aux plus belles voix, dans la catégorie séniors, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest, qui organise avec succès les « Tréteaux Chantants » sur Brest Métropole, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest. Chaque vainqueur représente son territoire lors de la grande finale organisée en novembre. L'édition 2018 des Tréteaux Chantants du Pays des Abers se déroulera en deux sélections (sur les communes de Bourg-Blanc et du Drennec) et une finale (Plabennec). L'entrée des sélections est gratuite mais celle de la finale du Pays des Abers et de la finale du Pays de Brest est fixée à 10€ par entrée afin de financer les coûts supplémentaires liés à la présence d'un invité de marque.

Il est proposé au conseil :

- La participation financière présentée pour l'année 2018 et à demander aux communes de délibérer et de renvoyer aux services de la CCPA (comptabilité et communication) copie de la délibération prise,
- Un prix de vente de la finale du Pays des Abers 2017 (10€ l'unité).
- La participation financière de la CCPA concernant l'achat de 120 places au prix de 17€ soit 2040 € à la grande finale du Pays de Brest 2018 et de fixer leur prix de vente à 10€ l'unité,
- La mise en vente par l'OTPA au prix public de 10€ des billets de la finale du Pays des Abers (prévue en avril 2018) et de la grande finale du Pays de Brest (prévue en novembre 2018).

### ***Unanimité du conseil de communauté***

## **6. Révision du Schéma développement touristique**

Depuis février 2012, la Communauté de communes possède un schéma communautaire de développement touristique, voté pour des périodes de trois ans. À la rentrée 2017, la fin de cette période s'approchant, il a fallu définir la démarche qui serait adoptée pour construire le schéma pour 2018-2020. De nombreuses actions figurant dans le schéma adopté en 2015 étaient toujours en cours d'exécution et la période 2018-2020 se situait dans la poursuite du mandat. Aussi a-t-il été décidé d'engager une procédure de révision et non pas de refonte totale.

La structure générale du document, fournie par les quatre enjeux identifiés en 2014 (**Aménager et préserver le territoire, Consolider les filières et les pratiques, Accompagner et Soutenir les acteurs du tourisme, Renforcer l'attractivité**), reste la même mais les actions ont été retravaillées afin d'intégrer quatre types de changement :

- le transfert de la responsabilité pour l'accompagnement des socio-professionnels hors registre du commerce au groupement d'intérêt public Brest terres océanes ;
- les avancements dans l'exécution d'une majorité des actions, nécessitant la définition et la planification de nouvelles étapes ;
- le regroupement de certaines actions afin de donner une plus grande lisibilité au document ;
- l'intégration de quelques nouveaux axes de travail.

### ***Unanimité du conseil de communauté***

## **7. Office du tourisme - Subventions 2018**

Chaque année, la CCPA verse à l'Office du tourisme une subvention de fonctionnement, lui donnant les moyens de mettre en œuvre ses missions sur le territoire.

L'Office de tourisme sollicite, pour 2018, une subvention de 202 000 €, soit une augmentation de 12 000 € par rapport à 2017.

### ***Unanimité du conseil de communauté***

## 8. Budgets 2018

Le Budget Primitif 2018 parvient à dégager un autofinancement supérieur aux prévisions de l'année dernière, malgré une augmentation des charges réelles de fonctionnement de près de 1 000 000 € (+ 9,25 %). La compensation des charges de personnel supportées par le Budget principal au bénéfice des Budgets annexes neutralise en grande partie cette forte augmentation. Par ailleurs, l'attractivité du territoire, conjuguée à l'augmentation forfaitaire des bases fiscales par le Parlement permettent d'envisager une hausse des produits de la fiscalité ménage, sous réserve que la récente réforme de la taxe d'habitation respect les engagements présidentiels en la matière.

Quelques variations sont à noter depuis le débat d'orientation budgétaire. Il s'agit principalement d'inscription « d'ajustement » pour le chapitre « charges à caractère général ». En outre, le chapitre 012 « frais de personnel » croît de plus de 75 000 € par rapport aux orientations budgétaires. La création de deux emplois nouveaux aux services eau et assainissement explique cette augmentation sensible. S'agissant des recettes, l'article 70841 « mise à disposition de personnel aux budgets annexes » est notoirement augmenté, puisqu'il s'élève à près de 1 725 000 €. Par ailleurs, la progression des produits de la TASCOM, Taxe sur les surfaces commerciales, progresse de 60 000 €. Enfin, une somme de près de 2 000 000 € est à inscrire au titre des restes à réaliser de l'année 2017.

### Budget principal

#### **Section de fonctionnement**

Le budget 2018 affiche une volonté forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les transferts de compétences actés en 2017. Le Budget Primitif 2018 parvient à dégager un autofinancement supérieur aux prévisions de l'année dernière, malgré une augmentation des charges réelles de fonctionnement de près de 1 000 000 €.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élèvera à 12 421 500 € (dont 11 351 500 € de dépenses réelles).

#### **Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement, en prenant en compte l'ensemble des opérations d'équipement en cours et à venir s'élèveront à 5 134 955 € pour 2018, dont près de 2 000 000 € de restes à réaliser de l'exercice 2017.

Le total du budget principal s'établit ainsi à **17 556 455 €**.

### Budget annexe « Collecte et traitement des déchets »

Le budget « collecte et traitement des déchets » est un budget annexe qui est régi par la nomenclature M4. La section de fonctionnement du budget annexe connaît une variation à la hausse en dépenses. Pour ce qui concerne le volet recettes de cette section de fonctionnement, une augmentation des produits liés à la facturation de la collecte est anticipée, du fait d'une augmentation des tarifs de 4 % pour l'année 2018. Il s'équilibre de la façon suivante :

#### **En fonctionnement**

Dépenses totales	3 954 000	Recettes totales	3 954 000
------------------	-----------	------------------	-----------

#### **En investissement**

Dépenses totales	764 500	Dépenses totales	764 500
------------------	---------	------------------	---------

### Budget annexe SPANC

Le budget « service public d'assainissement non collectif » est un budget annexe régi par la nomenclature comptable M49. Il s'équilibre ainsi :

#### **En fonctionnement :**

Dépenses totales	107 550	Recettes réelles	107 750
------------------	---------	------------------	---------

Les 90 550 € de produits de la redevance ainsi que la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (17

200€) permettent l'équilibre de ce budget.

**En investissement :**

Dépenses totales	210 000	Recettes totales	210 000
------------------	---------	------------------	---------

**Budget annexe Mouillages Aber Benoit**

**En fonctionnement :**

Dépenses totales	185 900	Recettes totales	185 900
------------------	---------	------------------	---------

**En investissement :**

Dépenses totales	85 700	Recettes totales	85 700
------------------	--------	------------------	--------

En recettes, un emprunt d'équilibre à hauteur de 7 500 € a été inscrit, le reste étant des recettes d'ordre correspondant à une dotation aux amortissements de 50 000€.

**Budget annexe zones d'activité**

Les dépenses d'un tel budget annexe sont toujours des dépenses de fonctionnement, y compris les gros travaux. Seules les opérations de gestion des stocks et leur financement relèvent de la section d'investissement.

Ce budget relate l'ensemble des mouvements financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Le transfert des ZAE communales vers la CCPA nécessite la prise en compte de diverses charges transférées, mais également d'acquisitions éventuelles à réaliser par la CCPA. Des négociations, au cas par cas, interviendront pour ce qu'il s'agit de l'achat du foncier économique communal restant à commercialiser ou étant à aménager avant commercialisation.

**En fonctionnement :**

Dépenses totales	965 000	Recettes totales	694 000
------------------	---------	------------------	---------

**Emprunt pour équilibre : 271 000 €**

**Budgets annexes eau et assainissement**

**Budget Adduction en eau potable**

**En fonctionnement :**

Dépenses totales	3 887 336	Recettes totales	3 833 983
		Excédent N- I	54 047

**Budget Assainissement collectif**

**En fonctionnement :**

Dépenses totales	2 578 945	Recettes totales	2 421 209
		Excédent N- I	157 736

**Unanimité du conseil de communauté**

**9. Taux de la fiscalité 2018**

**Unanimité du conseil de communauté** pour le maintien des taux de fiscalité de 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,08%
- Foncier non bâti : 2,02%

- Contribution foncière des entreprises : 23,70%

## **10. Attribution de compensation 2018**

**Unanimité du conseil de communauté** pour les attributions de compensation annuelles aux communes suivantes :

- Bourg Blanc :	118 070 €	- Plabennec :	188 935 €
- Coat Meal :	4 952 €	- Plouguerneau :	147 119 €
- Kersaint Plabennec :	67 016 €	- Plouguin :	-9 891 €
- Landéda :	-47 881 €	- Plouvien :	218 632 €
- Lannilis :	660 385 €	- Saint Pabu :	-33 637 €
- Le Drennec :	121 124 €	- Treglonou :	21 804 €
- Loc Brevalaire :	-4 116 €		

**Unanimité du conseil de communauté**

## **11. Actualisation d'Autorisation de Programme et de crédits de paiements Ile Vierge & PLUi**

Le conseil est invité à valider l'actualisation des autorisations de programme présentées relatives aux projets de valorisation du site de l'Ile Vierge et du PLUi. Cette actualisation consiste en un report de crédits de paiement 2017 pour l'exercice 2018, pour chacune des AP / CP.

**Unanimité du conseil de communauté**

## **12. Avance de trésorerie des communes vers les budgets eau et assainissement**

Dans le cadre du transfert de compétences Eau/Assainissement des communes vers la CCPA, les collectivités membres vont être amenées à reverser les résultats, constatés au 31 décembre 2017, de leurs budgets annexes, au profit des budgets annexes de la CCPA. L'EPCI pourra ainsi disposer des ressources propres nécessaires à l'exercice de la compétence. Il convient de permettre aux communes de transférer tout ou partie de leurs excédents, préalablement à l'adoption de leurs Budgets Primitifs, pour que la communauté de communes ne se trouve pas en situation de défaut de trésorerie de ses budgets eau et assainissement.

Pour ce faire, un projet de convention est proposé à l'Assemblée Délibérante de la CCPA et des communes volontaires, afin de permettre d'arrêter le principe d'une avance de trésorerie des communes vers la CCPA. Ce versement serait réalisé dans l'attente des délibérations concordantes portant sur le transfert effectif des résultats financiers des communes arrêtés au 31 décembre 2017, d'une part, et sur le transfert de l'actif des communes à l'EPCI d'autre part.

**Unanimité du conseil de communauté**

## **13. Convention de partenariat Mission locale/CCPA**

La Mission Locale du Pays de Brest s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale. Les conseillers de la Mission Locale sont présents dans les locaux de la Maison de l'Emploi à l'hôtel de communauté et au Pôle social à Lannilis. La convention 2014-2017 est arrivée à son terme au 31 décembre 2017. Un projet de nouvelle convention avec la Mission Locale du Pays de Brest est soumis au conseil de communauté.

Le coût par habitant (population totale) est fixé à 1,46 € en 2018 (pour mémoire, 1,44 € en 2017) et progressera ensuite de 1,70% (GVT + coût de la vie) par an (1,49 € en 2019, 1,51 € en 2020, 1,54 € en 2021). En 2018, cela représenterait un coût de 60 100,90 €.

**Unanimité du conseil de communauté**

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.